



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : LA CAPEB PRÉSENTE LE BILAN 2022 ET LES PERSPECTIVES 2023

2023 sera-t-elle aussi dynamique et éprouvante que 2022 ?

Force est de constater que l'année 2022 a été riche en termes d'activité... mais aussi sur le plan des complications ! On ne reviendra pas sur les difficultés d'approvisionnement en matériaux qui ont désorganisé les chantiers et obligé les entreprises artisanales du bâtiment à faire preuve de la plus grande agilité, ce qu'elles ont réussi à faire d'ailleurs avec brio.

On reviendra, en revanche, sur les hausses de prix tant des matériaux que de l'énergie, parce que, malheureusement, elles ne sont pas terminées, bien au contraire. Car en effet, si les augmentations des prix des matériaux en 2022 ont surtout été dues à la désorganisation des marchés internationaux en lien avec la guerre en Ukraine, elles sont maintenant très directement liées à la flambée des prix de l'énergie. Et nous savons tous que cela ne va pas s'améliorer tout de suite.

Le Gouvernement en a d'ailleurs pleinement conscience et c'est bien pour « limiter les dégâts » qu'il a pris la semaine dernière une nouvelle série de mesures pour éviter que les coûts de l'énergie laminent littéralement la trésorerie des petites entreprises. Celles qui font état de besoins de trésorerie plus importants et de marges dégradées sont d'ailleurs plus nombreuses au dernier trimestre 2022 (respectivement 22 % et 46 %).

Alors qu'en janvier 2022 les entreprises avaient les reins assez solides pour faire face à cette

avalanche de complications, on peut s'interroger sur leur capacité à résister encore à cette pression invraisemblable.

+ 1 %

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment finit l'année 2022 en affichant une croissance encore favorable.

La croissance de leur activité en 2022 a commencé fort (+ 3,5 %) mais elle s'est amenuisée au fil des mois pour finir au dernier trimestre à + 1 %. Certes, elle reste positive mais les indicateurs et la situation économique générale nous invitent à nous interroger sur la tendance qu'elle suivra en 2023.

Si les ménages avaient un bas de laine bien rempli l'an dernier, après avoir largement thésaurisé pendant la pandémie, ils sont désormais beaucoup moins à l'aise financièrement et l'inflation forte que nous avons connue en 2022 est un frein majeur à leur envie et capacité à engager des travaux. Et sur ce plan, les adaptations apportées aux aides, qu'il s'agisse de MaPrimeRénov' ou des CEE, ne vont pas améliorer les choses puisque, dans les deux cas, ces dispositifs

ont été renforcés pour soutenir les ménages les plus modestes – c'est-à-dire ceux qui réalisent le moins de travaux – et pas du tout les ménages plus aisés qui, eux, pourraient engager des travaux et même des rénovations globales, s'ils étaient un peu aidés, et donc incités.

La pénurie de certains matériaux, les difficultés à s'en procurer d'autres et l'inflation des prix ont eu raison du marché de la construction neuve, accablé par tant d'augmentations auxquelles les accédants à la propriété ne peuvent plus faire face. Il est donc à craindre que les entreprises qui exerçaient leurs talents sur ce marché se tournent maintenant vers l'entretien rénovation et viennent concurrencer fortement les petites entreprises qui y évoluent depuis toujours.

Certes, les entreprises artisanales du bâtiment ont encore de l'activité, mais les problématiques de prix, d'approvisionnement, de complications administratives, de propositions d'amélioration de la CAPEB acceptées par le Gouvernement mais non mises en œuvre par l'administration demeurent des réalités en ce début 2023 si bien qu'il est difficile de se projeter sur l'évolution de la situation des entreprises dans les mois à venir.

C'est précisément ce que le Président Jean-Christophe Repon a expliqué ce mercredi 18 janvier au cours d'une conférence de presse dont vous trouverez [tous les éléments sur ARTUR](#).



LOBBYING

DES ANNONCES AU SÉNAT CONCERNANT LES ZFE

À l'occasion d'un débat organisé par le groupe LR au Sénat sur les ZFE, le Ministre de la Transition Écologique, Christophe Béchu, a fait quelques déclarations très intéressantes.

En l'occurrence, il a déclaré que « Le Gouvernement n'a instauré aucune obligation spécifique pour les utilitaires. Certaines collectivités ont souhaité harmoniser les mesures pour les véhicules légers et pour les utilitaires... Le Gouvernement ne pousse pas en ce sens. Je comprends la cohérence souhaitée par les élus, mais une forme de souplesse est possible », ajoutant « Pour les Crit'Air 3, le Gouvernement a prévu une entrée en vigueur des mesures de restriction au 1er janvier 2025. Toute mise en place anticipée sera le fait des collectivités. J'entends bien que plus nous durcissons les mesures, plus il faudra de véhicules propres ; il faut donc laisser le temps aux filières de s'organiser. C'est ce que nous faisons. Je ne peux

revenir sur des décisions que je n'ai pas prises ». Il a précisé que ce sont les Collectivités territoriales qui maîtrisent le calendrier de mise en œuvre comme les dérogations pour les artisans.

Le Ministre a par ailleurs indiqué que « Les habitants d'une ZFE ont droit à un PTZ depuis le 1er janvier dernier ainsi qu'à une surprime à la conversion (jusqu'à 3 000 €) ». Ces mesures s'ajoutent aux aides classiques à l'électrification du parc. Le bonus écologique est porté à 7 000 € pour les deux premières classifications. Enfin, le microcrédit, de 8 000 € au maximum, peut être cumulé avec les autres aides, notamment pour ceux qui travaillent dans une ZFE sans y habiter. Le PTZ a été mis en place l'année dernière, il ne manque plus que la garantie de l'État. Ces mesures concernent aussi le marché de l'occasion et les véhicules thermiques Crit'Air 1. Christophe Béchu a annoncé la mise en place d'un groupe de travail et de réflexion

sur l'autorité du maire de Toulouse Jean-Luc Moudenc, qui sera chargé de faire un certain nombre de propositions suite aux remontées des acteurs sur la mise en place des ZFE. Un coordinateur interministériel est par ailleurs nommé : Édouard Manini. Architecte-urbaniste en chef de l'État, prendra ses fonctions avant la fin janvier 2023 au sein de la DGEC et sera l'interlocuteur privilégié des parties prenantes, et en particulier des collectivités locales, sur le déploiement des ZFE. Un comité de concertation national, réunissant des représentants des collectivités, des associations, des entreprises et des artisans, des acteurs du transport routier et de l'État, a également été lancé aux côtés de France urbaine qui a précisé que 2 groupes de travail, portant d'une part sur l'acceptabilité sociale et territoriale des ZFE, et d'autre part sur la cohérence des dispositifs concernant la logistique, se réuniront une fois par mois, en alternance.

FORMATION

→ RÉFORME DE LA FORMATION : LES PROPOSITIONS DES PARTENAIRES SOCIAUX

Pendant plus d'un an et demi, les partenaires sociaux de l'interprofession se sont emparés de la loi « Avenir professionnel » qui réformait profondément le dispositif de formation professionnelle.



Leurs nombreuses séances de travail ont abouti en décembre dernier à 17 propositions qui ont été remises au Ministre du Travail et à la Ministre déléguée à la formation professionnelle. Depuis, des concertations entre les partenaires

sociaux et le Gouvernement ont été ouvertes en vue d'adapter le dispositif existant de formation professionnelle afin de faire en sorte qu'il soit suffisamment performant au regard des enjeux de compétences à relever pour faire face aux transitions numériques et écologiques notamment.

L'U2P, qui a participé à cette contribution paritaire, attend en particulier que ces concertations permettent de traduire dans les faits les propositions des partenaires sociaux

et notamment leur volonté de réaffecter certaines ressources vers la formation des salariés des TPE et des PME, de revoir les coûts contrats pour les CFA publics et le niveau de participation financière de l'État à l'apprentissage en tant que modalité de formation initiale, de réguler le CPF en facilitant le co-investissement et le dialogue avec l'employeur et également de revoir les modalités de gouvernance et de prise de décision au sein de France Compétences. À suivre donc.

MÉTIERS

→ LES TRAVAUX DE L'UNA SERRURERIE MÉTALLERIE ET PRODUITS VERRIERS

Bruno Hatton a réuni ses conseillers professionnels en visio la semaine dernière. Ils ont fait un point d'étape des dossiers santé/sécurité en cours avec l'IRIS-ST. En l'occurrence, des guides de choix sont en projet sur les vêtements de travail et les aspirateurs d'atelier. Les critères de choix seront déterminés au cours du trimestre à venir avec l'équipe de l'UNA. On rappellera ici que l'UNA a déjà réalisé **un premier guide de choix sur les dispositifs anti-bruit**. Quant aux aspirateurs, ils ont fait l'objet de tests par des entreprises. Le recueil de leurs avis est en cours. Par ailleurs, le mémo sur la gestion des déchets de serrurerie métallerie et de produits verriers

a été publié. La version papier sera envoyée à l'ensemble des CAPEB fin janvier /début février. Le Président et les conseillers professionnels de l'UNA ont également pris connaissance des autres projets d'IRIS-ST, à commencer par la 8^e édition du baromètre Artisanat BTP pour l'établissement duquel une enquête a été lancée en fin d'année dernière et se terminera cette



semaine. Deux mémos inter-métiers sont aussi en projet, l'un sur la cybersécurité et l'autre sur le risque incendie. Une vidéo sur le risque de chute de hauteur est également en cours d'élaboration. L'équipe de l'UNA a ensuite travaillé au programme des Journées Professionnelles de la Construction de Lille, misant sur un sujet phare : l'économie circulaire avec la gestion des déchets, la REP, les FDES, la RE2020 et le RPC, et envisageant une table ronde sur les nouvelles activités désormais couvertes par l'UNA. Des réflexions que le Président de l'UNA prévoit d'approfondir lors de sa prochaine réunion avec les conseillers professionnels.

MÉTIERS

→ JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION : LILLE DU 20 AU 22 JUIN 2023

Pour rappel, les prochaines Journées Professionnelles de la Construction se tiendront au Grand Palais de Lille les mardi 20 juin après-midi, mercredi 21 juin et jeudi 22 juin 2023. Les activités conviviales du Club partenaires seront organisées le vendredi 23 juin. En attendant des précisions sur ces JPC Lilloises, vous pouvez retrouver sur le site

www.jpccapeb.fr quelques moments phares des dernières JPC de Toulouse et notamment l'intégralité de l'atelier transverse sur la rénovation du patrimoine et celui sur les outils d'accompagnement pour les professionnels. Le replay de la séance plénière finale est également disponible sur ce site dédié tout comme un film de promotion des JPC et de nombreuses photos.



→ RÉFLEXIONS ÉGALEMENT POUR L'UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Jean-Claude Rancurel a réuni les conseillers professionnels de l'UNA le 12 janvier. Ils ont réfléchi aux webinaires techniques qu'ils pourraient proposer aux professionnels de la CAPEB puis ont fait un point sur les partenariats Béranger Développement qui concernent l'UNA Couverture Plomberie Chauffage. Ensemble, ils ont commenté les travaux du groupe de travail « photovoltaïque » qui s'est tenu le 6 janvier puis ils ont dressé



un état d'avancement de l'application « GME 3 Clics » destinée à favoriser les prises de contact entre entreprises et leurs capacités à travailler plus facilement ensemble. La réunion a également permis de préparer les Journées Professionnelles de la Construction de Lille, qu'il s'agisse des partenaires exposants déjà partants pour cette aventure, que du programme des conférences de l'UNA. Après un point sur les questions de formation,

plombiers chauffagistes et couvreurs se sont réunis séparément pour traiter de leurs dossiers spécifiques. Les premiers ont fait le tour des actualités au sein des organismes de la filière (HabitA+, association PG, AFPAC, Qualit'EnR, AFV) et ont poursuivi leurs réflexions quant aux sujets à proposer aux délégués des JPC à Lille. Les seconds en ont fait autant pour ce qui concerne l'atelier couverture et ont fait un point sur les actualités de l'AFNOR et sur la question du rognage des tuiles.

RÉSEAU



→ LES CARTES ADHÉSION 2023 SONT DISPONIBLES

Les cartes adhésion pour 2023 sont à votre disposition sur la e-boutique. Elles sont vendues, comme chaque année, sous la forme de feuillet A4 imprimables avec carte adhérent détachable. Rendez-vous sur votre compte sur la e-boutique pour commander les vôtres.

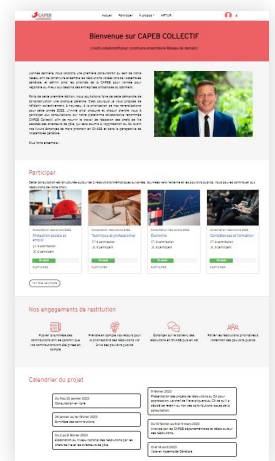
→ AG – LA CONSULTATION DU RÉSEAU OUVERTE JUSQU'AU 25 JANVIER

Nous vous rappelons que la plateforme CAPEB COLLECTIF est ouverte jusqu'au 25 janvier pour recueillir vos avis.

4 projets de résolutions sont proposés et portent sur la protection sociale et l'emploi,

les questions techniques et professionnelles, l'économie et enfin les compétences et la formation. Vous êtes toutes et tous conviés à nous donner votre opinion sur l'opportunité de porter chacune des revendications

proposées et sur leur priorisation. D'avance, nous vous remercions de vos participations !



→ LES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU RÉSEAU SE SONT RÉUNIS MARDI

Les Secrétaires généraux des CAPEB départementales et régionales avaient été conviés cette semaine à la Confédération pour échanger sur nos actualités.

Il a bien évidemment été question de la conjoncture et des dossiers techniques

et économiques (RGE, MaPrimeRénov', certificats d'économies d'énergie, Oscar, REP), des questions sociales également avec la réforme des retraites et les positions défendues par la CAPEB au nom de l'U2P à ce sujet.

La réunion a par ailleurs été l'occasion d'une présentation du plan de communication pour 2023, de la préparation de l'assemblée générale et de faire un point sur les travaux engagés dans le cadre du Plan de transformation CAP CAPEB.

→ LES ADMINISTRATEURS DE L'ORNE SE FORMENT

La semaine passée, Jean-Claude Condu est venu à Alençon (Orne) pour animer une formation à destination des élus du conseil d'administration. 12 d'entre eux ont répondu présents pour y participer.

Ce sujet était une première, au niveau national, à savoir « bien connaître et comment appliquer les règles du protocole ? ». Non, ne croyez pas que les élus de la CAPEB Orne regrettent le système monarchique ou les us et coutumes d'une certaine France, il n'en n'est rien ! Il s'agissait plutôt pour eux de découvrir l'inventaire des principales règles protocolaires,

les éléments du savoir-vivre professionnel et la bonne communication (orale, écrite et téléphonique). Le tout agrémenté d'exercices (ex. : comment présenter la CAPEB en 1 minute ?) et de mise en situation durant laquelle un élu s'est retrouvé promu au rang de Préfet !



Cette formation a été plébiscitée, à l'unanimité, par tous les élus Ornais présents. Un élu CAPEB est très souvent amené, durant son mandat, à rencontrer des personnalités (Préfet, Parlementaires, Maires, Présidents divers...) face auxquelles il convient de représenter ses pairs sans impairs ! Sans compter que le contenu de cette session pourra être mis à profit durant l'activité professionnelle de l'artisan ou durant ses mandats autre que ceux portés pour la CAPEB (conseiller municipal, Président d'association et autres). D'autres CAPEB intéressées ?



PARLEMENT

En tant que vice-président de l'U2P en charge du dialogue social et négociateur au sujet des retraites, Jean-Christophe Repon a été auditionné ce mardi matin par Marc Ferraci député des Français établis hors de France et par Charlotte Parmentier-Lecocq, députée du Nord, à l'Assemblée nationale dans le cadre de la réforme des retraites. Il a rappelé à cette occasion notre attachement au régime par répartition, à une réforme qui concerne l'ensemble des régimes de base obligatoires et qui n'occasionne ni hausse des cotisations ni baisse des pensions. Jean-Christophe Repon a également rappelé nos 4 priorités : Le maintien et l'amélioration des dispositifs de départs anticipés en retraite ; l'emploi des seniors et l'usure professionnelle ; l'abattement sur l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants, et la réévaluation des « petites » pensions de retraite ([en savoir plus ici](#)).

CESE

Comme chaque semaine, Jean-Christophe Repon présidait le groupe Artisanat et Professions libérales du CESE. Il participait mercredi après-midi à la Commission Travail et Emploi qui a continué ses travaux sur le projet d'avis "Travail, santé-environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ?" avec, en particulier, l'audition du Vice-président et du Secrétaire général du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail.

PARITARISME

À la suite de la réunion paritaire qui s'était tenue en fin d'année dernière à la demande de la

CFDT, une nouvelle rencontre a eu lieu ce mardi 17 janvier entre les organisations de salariés et les organisations patronales du champ interprofessionnel. Le Président Jean-Christophe Repon y représentait l'U2P.

Il devait aussi participer à un échange vendredi sur l'accord national interprofessionnel relatif à la valorisation des compétences acquises.

PRESSE

Le Président de la CAPEB a tenu une conférence de presse ce mercredi 18 janvier pour présenter un bilan de l'année 2022 et dresser les perspectives 2023 dans un contexte encore très compliqué pour les entreprises artisanales du bâtiment ([tous les détails ici](#)).

Le matin même, il était en direct sur Europe 1 à 6h40 pour l'émission "L'invité Eco" Éco d'Alexandre Le Mer, une intervention au cours de laquelle il a expliqué la situation des entreprises artisanales, précisé les demandes et propositions de la CAPEB et évoqué également la réforme des retraites ([revoir ici cette émission](#)).

Il était par ailleurs l'invité du journal de l'éco sur Radio Classique à 6h45 jeudi matin ([réécouter ici à partir de 6:57](#)), ainsi que de BFM Business à 7h20 dans Good Morning Business, émission de Christophe Jakubyszyn et Laure Closier.



Au cours de cette interview, il a également évoqué la réforme des retraites et les dispositifs de carrières longues et de prise en compte de l'usure professionnelle ([revoir ici cette interview](#)).



De son côté, le vice-président en charge des affaires économiques a répondu aux questions de Novethic, média expert de l'économie responsable, pour expliquer les freins à la rénovation énergétique et à l'éradication des passoires thermiques.

RUGBY FRENCH FLAIR

Le jeudi 19 janvier, à l'issue du COPIL CAP CAPEB, une présentation de l'association RFF (Rugby French Flair) a été faite par son président Jean-Baptiste Ozanne, et son vice-Président Yann Delaigue. Une association humanitaire qui soutient les jeunes sénégalais issus de la rue notamment en les aidant à vivre de leurs compétences, acquises majoritairement dans le bâtiment. À cette occasion, [2 vidéos ont été projetées que vous pouvez voir ici](#).

RÉSEAU

Le Président confédéral avait prévu de conclure cette semaine syndicale dans l'Hérault où la CAPEB départementale tenait son assemblée générale.

ÉCONOMIE

→ LA TRÉSORERIE DES PETITES ENTREPRISES A TENU BON EN 2022

D'après la Banque de France, les petites entreprises ont réussi à faire face en 2022 et à protéger leur trésorerie.

Peu d'entre elles ont été amenées à solliciter un crédit auprès de leur banque (4 %). Est-ce parce que les établissements bancaires ont été plus durs dans leurs conditions d'acceptation donnant satisfaction à 73 % des demandes au cours de l'été contre 80 % en début d'année ? Difficile à dire.

Les crédits d'investissement sont également en retrait. Il faut dire que beaucoup de petites entreprises ont peu investi l'an dernier : 6 % ont fait une demande au 3^e trimestre 2022 alors qu'elles étaient 11 % l'année d'avant. Et là, les banques n'y sont pour rien puisqu'elles n'ont pas rechigné à leur accorder, validant 91 % des demandes.

Reste à savoir si les PGE souscrits par les entreprises pendant le Covid, souvent sans



besoin immédiat réel, n'auraient pas servi de réserve pendant cette période chahutée, notamment pour faire face aux délais de paiement qui se sont allongés, parce que les chantiers ont été plus longs à réaliser, subissant le retard des livraisons de matériaux. Si tel est le cas, les entreprises ne pourront plus compter en 2023 sur ces ressources.

→ GESTION DE LA FIN DU PARTENARIAT TOTAL

Le partenariat que la CAPEB avait signé avec Total pour la gestion des CEE a pris fin au 31 décembre 2021.

Pour autant, les entreprises pouvaient encore s'inscrire et déposer des dossiers jusqu'à cette date. Par conséquent, des dossiers ont été traités tout au long de l'année 2022 et les

primes correspondantes versées aux clients. Depuis le 20 décembre 2022, Économie d'Énergie gère la plateforme et le traitement des dossiers et a repris la gestion des appels à facturation pour le compte de Total Énergie. Les entreprises peuvent donc désormais contacter Économie d'Énergie pour toutes

demandes concernant les appels à facturation (anciennes et prochaines) et pour tout envoi de factures à l'adresse suivante : ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – CEE TOTAL – AAF CAPEB - TSA 69982 – 75839 Paris CEDEX 17, ou par mail) ou encore par téléphone au 01 81 69 30 88 (du lundi au vendredi, de 9h à 17h30).